



Prévention contre la violence sexuelle Harcèlement et exploitation

Nous sommes conscients que le risque de harcèlement et d'exploitation sexuels est présent dans presque toutes les rencontres de Chrischona Suisse et de chaque communauté Chrischona. C'est pourquoi nous définissons en deux étapes la manière dont nous voulons traiter les risques et les crises correspondants. Dans cette **déclaration générale**, nous, Chrischona Suisse, montrons notre attitude à l'égard du harcèlement et de l'exploitation sexuels. Dans un **concept de protection** distinct, nous publions des éléments de base sur la manière dont la communauté locale peut mettre en œuvre la prévention sexuelle de manière adaptée et concrète et nous déclarons ce que, Chrischona Suisse, va contribuer. ¹

1. l'exploitation sexuelle est contraire à la dignité de l'être humain

L'exploitation sexuelle est fondamentalement contraire à la dignité humaine. Dieu crée l'homme comme son vis-à-vis, comme femme et comme homme². La Bible utilise pour cela les termes "image" ou "ressemblance". Dieu insuffle son esprit (souffle) à l'homme et lui promet la dignité d'être comme lui. ³

Sur la base de l'Ancien et du Nouveau Testament, il devient évident que l'exploitation sexuelle est absolument répréhensible aux yeux de Dieu et que ce ne sont pas les victimes mais les auteurs qui sont coupables devant Dieu.

Dans les abus sexuels, il y a principalement deux traits comportementaux que Dieu condamne radicalement : Le pouvoir dominant qui favorise l'exploitation et la mauvaise conduite sexuelle.

2. nous élevons la voix contre le harcèlement sexuel, les abus sexuels et l'exploitation sexuelle

Les concepts d'abus sexuel et d'exploitation sexuelle ne sont pas clairement distingués. En Allemagne, la jurisprudence utilise le terme "abus sexuel" pour couvrir toutes les formes punissables de violence sexuelle, tandis qu'⁴en Suisse, les organismes spécialisés utilisent principalement le terme "exploitation sexuelle" et s'intéressent surtout aux enfants et aux jeunes. ⁵Nous utilisons le terme "exploitation sexuelle" dans cette déclaration de politique générale parce qu'il exprime non seulement l'abus sexuel mais aussi l'agression d'une personne plus faible ou dépendante.

L'exploitation sexuelle est un acte sexuel (en paroles ou en actes) commis contre une personne qui ne peut y consentir librement en raison de son développement intellectuel ou émotionnel, de sa différence d'âge ou de son infériorité physique. L'exploiteur ⁶utilise ses connaissances ou son avantage de développement et/ou un rapport de force ou de dépendance pour persuader ou forcer la personne exploitée à coopérer. L'obligation de secret, qui condamne la personne concernée au mutisme, à l'impuissance et à l'absence de défense, est au cœur de cette démarche.⁷ Dans le contexte de l'église, cela peut se produire dans des situations familiales (père-enfant, tante-nièce, etc.) et chez les responsables dans l'église (employés-es-enfants/adolescents, jeunes entre eux, employés-es-bénévoles, etc.)).

Les exploitateurs sont des personnes qui satisfont à la fois leurs besoins sexuels et de pouvoir en ignorant et en dépassant les limites de leur vis-à-vis. 80 % d'entre eux proviennent de l'environnement social des personnes concernées et établissent souvent une communication de confiance. La plupart des exploitateurs sont des hommes. ⁸Mais les femmes peuvent aussi passer à l'acte ou sont au courant des abus et sont donc impliquées en tant que complices. ⁹

L'exploitation sexuelle est particulièrement tragique dans les relations de couple.

Le **harcèlement sexuel** est tout comportement de harcèlement concernant la sexualité, qui n'est pas souhaité par une partie et qui porte atteinte à la dignité d'une personne. Le facteur décisif n'est pas l'intention du harceleur, mais la manière dont son comportement est perçu par la personne concernée. Cependant, une interaction saine et joyeuse entre les sexes ne doit pas être immédiatement suspectée de harcèlement sexuel. Il ne s'agit pas d'un flirt ou d'une histoire d'amour, mais d'un harcèlement délibéré avec des mots, des visualisations, des gestes ou des actions qui humilient ou dégradent sexuellement d'autres personnes. ¹⁰

Les sentiments des hommes et des femmes sont souvent différents. Les vêtements provocateurs peuvent également être perçus comme une forme de harcèlement sexuel. Cela peut déclencher des sentiments que l'autre personne ne cherche pas et rejète.

3) L'exploitation sexuelle a un effet dramatique sur la vie des personnes concernées.

L'exploitation sexuelle touche à la fois les hommes et les femmes de tous âges, le nombre de femmes touchées étant environ deux fois plus élevé que celui des hommes. Des études supposent qu'une fille sur quatre et un garçon sur sept sont victimes d'exploitation sexuelle à un moment ou à un autre de leur vie. ¹¹

L'exploitation sexuelle des enfants est particulièrement grave. Ils ne peuvent pas comprendre les actes sexuels des adolescents ou des adultes et ne peuvent pas classer ce qui leur arrive sur le plan émotionnel et mental. Par conséquent, il importe peu qu'un enfant affecté accepte apparemment de tels actes ou non ! Les enfants ne sont pas encore suffisamment développés physiquement et intellectuellement pour consentir librement et de manière claire à des actes sexuels.

Les enfants et les adultes touchés par l'exploitation sexuelle réagissent différemment aux agressions sexuelles. Certaines personnes en parlent, mais d'autres - pour différentes raisons - sont incapables d'exprimer ce qu'elles ont vécu. D'autres encore donnent des signaux différents ou ont un comportement suspect.

De même, les conséquences après une agression sexuelle varient grandement selon le stade de développement et la personnalité de la personne concernée. Les expériences traumatisantes d'un seul acte, la fréquence des agressions multiples et l'intensité de la relation avec l'agresseur jouent un rôle important. Dans la plupart des cas, on constate une perte de confiance considérable, un manque de parole, des sentiments de culpabilité et de honte, d'impuissance et de peur, et même des doutes sur sa propre perception. Les conséquences dont peuvent souffrir les personnes concernées sont donc variées, de grande envergure et à long terme. ¹²

4 Nous voyons des possibilités de contact physique sain dans l'environnement de l'église, mais aussi des risques de harcèlement et d'exploitation sexuels.

Le travail communautaire de l'Église est impensable sans travail relationnel. Les leaders crédibles rencontrent les participants d'une manière relationnelle - comme des personnes entières, en respectant leurs pensées, leurs émotions et leurs besoins physiques. Nous souhaitons que les relations entre les participants d'une église soient fructueuses.

La proximité s'accompagne toujours d'un risque d'agression sexuelle. Les relations dans lesquelles une personne a plus de pouvoir que l'autre (par exemple les responsables) ou dans lesquelles il y a une plus grande différence d'âge sont particulièrement sensibles. Pour bien gérer la proximité et la distance, les dirigeants doivent être particulièrement conscients de leur mission et de leur rôle.

Les rencontres et les situations peu claires ouvrent généralement un champ d'interprétation risqué et malsain dans une certaine zone d'ombre. Les incertitudes et les irritations qui en résultent peuvent être très différentes selon les expériences de chacun. Notre devise dans le traitement des situations floues est la suivante : « **Nous clarifions clairement la zone grise.** » Nous voulons un

équilibre approprié et clair entre la proximité et la distance. La proximité et la distance ne sont donc pas un "soit/ou" mais un "à la fois/et".¹³

La coexistence dans les communautés de Chrischona Suisse ne doit pas être entravée par la crainte du harcèlement ou de l'exploitation sexuelle. Nous sommes conscients qu'il est impossible d'éviter tous les risques, mais plutôt de les rendre transparents et les discuter activement.

Nous voulons promouvoir une interaction libre et positive entre les sexes et en même temps prévenir le harcèlement et l'exploitation sexuels. À cette fin, le traitement de la question des violations des frontières et des abus de pouvoir est le moyen de prévention le plus important, que nous définissons dans le concept de protection distinct pour la prévention de l'exploitation sexuelle.

5. Nous adhérons à un concept de protection pour prévenir le harcèlement et l'exploitation sexuels

5.1 Les "à faire" et "à ne pas faire" suivants sont importants pour nous

- Nous n'exprimons pas seulement des intentions, mais aussi des concrétisations.
- Nous avons la volonté d'imaginer des abus possibles dans nos propres rangs - tant de la part des employés que des bénévoles.
- Nous savons que les auteurs ne peuvent pas être identifiés prématurément, mais nous plaçons sur leur chemin des seuils élevés (code de conduite) contre un possible abus sexuel. Ces seuils clairs permettent également d'éviter une culture de méfiance.
- Nous ne déléguons pas la prévention, mais nous en faisons une "priorité absolue" au plus haut niveau.
- Nous lançons un processus de prévention qui est soutenu par nos employés-es et nous sommes conscients que cela nécessite plus qu'une déclaration de principes et un concept de protection.
- Nous abaissons les risques en ayant des personnes de contact présentes de manière à ce que les irritations ou les soupçons de mauvaise conduite dans la zone grise puissent être exprimés - sans banalisation, dramatisation ou criminalisation hâtive.
- Si nous reconnaissons une situation critique en tant que telle, nous agissons et communiquons de manière professionnelle.
- Nous marchons ensemble en tant qu'apprenants et prêts à agir - pour nous protéger contre l'exploitation sexuelle.

5.2 Informations juridiques

En tant que Chrischona Suisse, nous exerçons notre devoir de vigilance. Malgré toute la prévention, l'éducation et les directives, des violations des frontières et des agressions sexuelles peuvent se produire dans notre association. Dans ce cas, c'est la gestion professionnelle de la situation de crise qui compte. Il est important que dans les situations suspectes, la présomption d'innocence s'applique en premier lieu et qu'aucune condamnation antérieure ne soit prononcée.

Exploitation sexuelle des mineurs de moins de 16 ans

Avec l'entrée en vigueur de la protection de l'enfance¹⁴ dans le CCS, l'obligation d'enregistrement est réglementée. Les personnes soumises au secret professionnel (secret des soins pastoraux) sont libérées de cette obligation si une notification de danger est dans l'intérêt de l'enfant. Tous les professionnels qui s'occupent régulièrement d'enfants à titre professionnel sont également tenus de signaler le danger. Chrischona Suisse fournit l'extrait du CCS aux personnes de contact.

Le délai de prescription pour la poursuite des délinquants dure au moins jusqu'à ce que la victime ait atteint l'âge de 25 ans. Si un jugement est rendu avant la fin du délai de prescription, le délai de prescription ne s'applique plus.¹⁵

Exploitation sexuelle des mineurs de 16 ans et plus et des adultes

Nous encourageons les personnes touchées par un cas d'abus à le signaler directement. Si les personnes concernées ne se manifestent pas, la direction de Chrischona Suisse (d'un point de vue juridique, nous sommes responsables en tant qu'association) prendra contact avec un bureau spécialisé et prendra les mesures appropriées.

Les personnes (par exemple les pasteurs) qui sont soumises au secret professionnel (secret des soins pastoraux) peuvent déposer une plainte avec le consentement de la victime. Si ce consentement n'est pas donné, le pasteur peut faire une demande auprès de l'Autorité de protection des enfants et des adultes afin de signaler l'exploitation.¹⁶

Diligence requise

Les parents remettent leurs enfants aux employés de la communauté respective et les placent ainsi sous leur surveillance et leur devoir de garde. Si ce devoir est violé, ou si des abus sexuels sont commis ou même tolérés, le ministère public peut considérer le manque de prévention comme un crime par omission. Une telle situation est comparable à celle d'un groupe d'enfants qui se baignent dans un lac et qu'un enfant se noie. Il n'y a pas eu de maître-nageur sur place. Le maître-nageur ne peut peut-être pas empêcher la noyade, mais le devoir de vigilance est garanti par sa présence.

Si une communauté ne fait pas de prévention ou ferme les yeux sur l'exploitation sexuelle, cela peut entraîner des conséquences juridiques dans un cas d'abus (en plus de toute la souffrance humaine).

6. Conclusion

Avec les principes décrits ici et le concept de protection supplémentaire, nous, Chrischona Suisse, nous nous engageons à faire tout notre possible pour rendre le harcèlement et l'exploitation sexuels plus difficiles.

La sensibilisation à la prévention du harcèlement et de l'exploitation sexuels est toujours à double tranchant. Une interaction naturelle entre les sexes devrait continuer à être possible. Il ne doit pas être permis que chaque remarque ou contact donne immédiatement lieu à un soupçon. Il est donc important pour nous d'aborder cette question de manière proactive et positive : Nous voulons protéger toute personne contre les agressions et prévenir le harcèlement sexuel et l'exploitation de toute sorte à tout âge. À cette fin, nous décrivons dans un concept distinct la manière dont nous traitons les risques et les cas graves d'exploitation sexuelle.

Schaffhouse, février 2020, Conseil d'administration Chrischona Suisse

¹ Sur le plan social et historique, la prise de conscience de l'exploitation sexuelle s'explique, entre autres, par le nouveau système de valeurs des Millennials (nés entre 1980 et 1994) et des représentants de la génération Z (1995-2010). Ces générations exigent une "authenticité radicale" dans le comportement des personnes et des entreprises publiques. Le fait que la fragilité de la vérité et l'authenticité radicale puissent coexister n'est guère perçu comme contradictoire. Les représentants de ces générations ne pensent pas dans des catégories telles que "vrai" ou "faux". Ils attachent plutôt de l'importance à la crédibilité et à l'authenticité des comportements projetés sur le monde extérieur. Le naturel et la confiance en soi sont au premier plan. C'est pourquoi l'"authenticité radicale" récompense également l'admission de sa propre insuffisance. D'autre part, les tactiques de voilage et les fardeaux historiques des générations qui nous quittent sont inacceptables. (Voir l'article de Simon M. Ingold sur la NZZ du 23 juillet 2019 "La jeune génération mettra fin aux fausses nouvelles, les millénaires placent l'authenticité au-dessus de tout - leur système de valeurs pourrait conduire à plus de transparence").

² Genèse 1,27

³ Genèse 2.7 ; Emploi 33.4

⁴ <https://beauftragter-missbrauch.de/praevention/was-ist-sexueller-missbrauch/definition-von-sexuellem-missbrauch/>

⁵ https://edudoc.ch/record/131980/files/BE_sexuelle_ausbeutung_merkblatt_d.pdf

⁶ Dans le profil thématique, on n'accorde qu'une attention limitée à l'orthographe non sexiste et on alterne donc entre les genres ici et là pour assurer un équilibre.

⁷ Voir Sgroi Suzanne : *Kazis, Cornelia : Dem Schweigen ein Ende*, Bâle, Lenos, 1988, p. 16.

⁸ Les statistiques doivent être considérées comme une tendance. Néanmoins quelques chiffres effrayants : <https://www.kinderschutz24.ch/statistik>

⁹ Certains points sont tirés de la brochure "Exploitation sexuelle" du YMCA/BESJ (sekretariat@besj.ch), ici p. 7.

¹⁰ <https://www.eda.admin.ch/respect/de/home/definition.html>

¹¹ Roy Gerber, Organisation Be Unlimitedet, dans une interview dans *idea-spektrum*, 17.2019, p.14.

¹² <http://www.castagna-zh.ch/Fachartikel-Berichte-und-Links/Kinder.aspx>

¹³ <https://limita.ch/schutzkonzepte/#risikomanagement>

¹⁴ <https://www.admin.ch/opc/de/official-compilation/2018/2947.pdf>

¹⁵ <https://www.admin.ch/opc/de/official-compilation/2002/2993.pdf>

¹⁶ <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19370083/201903010000/311.0.pdf>, Artikel 321.